

## Commission Centrale de Prévention 30 juin 2022

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Cette CCP convoquée aujourd'hui inquiète la **CGT** sur la prise en compte des problématiques qui touchent concrètement les personnels dans le cadre de la sécurité et de la santé au travail : absence voire inexistence des médecins de prévention, organisations de travail anxiogènes génératrices de troubles psycho-sociaux, projets d'arrêtés visant à réduire les droits des salariés associés à la disparition des CHSCT comme voulu par un gouvernement qui n'a eu de cesse de maltraiter les salariés de la fonction publique en général et du MinArm en particulier.

La **CGT** dénonce que l'administration est plus prompte à réduire les droits des salariés qu'à œuvrer pour prévenir et prendre en considération les nouvelles expositions et nuisances liées à l'évolution du travail, des techniques et des technologies employées (CMR, nanoparticules, huiles de coupe, fumées de soudage, ...)

7ème vague !!! Voilà le retour d'un vocable culpabilisant, infantilisant et annonciateur de nouvelles dispositions liberticides qui aura attendu la fin des échéances électorales pour revenir sur le devant de la scène médiatique. Stratégie bien huilée que l'on nous assène depuis trop longtemps. Et pendant ce temps, le MinArm continue de fermer ses HIA.

Depuis sa création le 23 septembre 1895 à Limoges, la **CGT** n'a eu de cesse d'œuvrer à l'amélioration des conditions de vie et de travail des salariés.

La **CGT** continue et continuera contre vents et marées à défendre les personnels et les missions de nos établissements.

Merci de votre attention.

